

EDITORIAL

Chères Mazériennes et chers Mazériens

Le 8 mai, ou nous avons commémoré devant le monument aux morts, dans le respect des règles de distanciation, la victoire de 1945. La liberté, la démocratie, la tolérance doivent faire sens dans ce monde en perte de repères.

La date du 19 mai a été vécue avec bonheur par tous les Français.

La réouverture de nos commerces, même avec des conditions encore restrictives, a redonné confiance en l'avenir. La vie va enfin reprendre son cours normal.

La mairie de Mazières de Touraine en support de la communauté de commune Touraine Nord Ouest a apporté une aide logistique (prise de rendez-vous, transport) aux personnes souhaitant se faire vacciner contre la Covid-19.

Difficultés de connexion à internet surtout, pour les **personnes âgées**, isolement, pas de moyens de déplacement...

Dès février 2021, les services de la mairie ont lancé une aide aux habitants de Mazières de Touraine pour la prise de rendez-vous dans les centres de vaccination Covid-19.

Madame Stella Dutardre référente pour la CCTOVAL ainsi que les membres du CCAS se sont particulièrement mobilisée pour que nos aînés qui le souhaitaient (+ 75 ans) puissent accéder aux vaccinations ; c'est ainsi que 80 Mazériens ont déjà bénéficié de ce soutien.

Chacun a toutefois conscience que la situation sanitaire reste fragile et que tant que la vaccination n'a pas protégé suffisamment de personnes, le risque d'un nouvel épisode de la pandémie n'est pas encore totalement écarté.

Tout dans ce mois de juin semble ainsi placé sous le signe d'une période de transition où, si l'on a désormais un calendrier précis des étapes du déconfinement, le risque d'un retour en arrière n'est pas exclu et appelle toujours à la prudence.

Avec l'arrivée des beaux jours tant attendue, je vous souhaite de profiter de vos familles et amis pour les retrouvailles et les moments festifs avant les départs en vacances d'été.

Votre Maire dévoué,

Thierry ELOY

TRAVAUX EN COURS



Comme vous avez pu le constater des travaux de voirie ont été réalisés sur la rue Général Chanzy et celle du Breuil. Ces travaux visent à entretenir la bande de roulement ; mais nous sommes dans l'obligation de mettre en place des jardinières sur la voie afin de ralentir la vitesse des chauffards.

D'autres rénovations de la couche de roulement vont se terminer sur la route de la Touche, de la Fontaine Félicie(à partir de la route du Breuil) et de la Perrée pour continuer la rénovation des voiries en respectant l'enveloppe budgétaire.



Parallèlement des travaux de bâtiments sont en cours notamment pour faire face à la croissance de la démographie sur Mazières et ouvrir dans de bonnes conditions la 7^{ème} classe du groupe scolaire.

Cette nouvelle classe accrochée au bâtiment de la mairie et donnant sur la cour de l'école sera aux normes exigées et équipée d'outils informatiques performants.

Pour vos loisirs et occuper nos bambins des jeux ludiques **viennent** d'être installés au bord du lac.



DISTRIBUTION DES SACS POUBELLE

Jeudi 01 juillet, vendredi 02 juillet 2021

(9h-12h et 13h30-17h)

Samedi 03 juillet 2021 (9h-12h)

Face à la mairie, sous la salle des fêtes

En cas d'indisponibilité, il est conseillé de mandater un ami, un voisin pour venir les chercher.

ELECTIONS



Départementale et Régionale

1er tour dimanche 20 juin 2021

2ème tour dimanche 27 juin 2021

Horaires d'ouverture : 8h00 - 18h00

Le bureau de vote est situé dans la salle des fêtes de notre commune. Les précautions requises pour que le scrutin se déroule dans des conditions de nature à préserver la santé des électeurs, des candidats et des membres du bureau de vote sont :

- L'aménagement des bureaux de vote de manière à limiter au maximum les contacts et à assurer une distance d'au moins un mètre entre chaque personne.
- La limitation du nombre d'électeurs pouvant accéder simultanément au bureau de vote avec la priorité donnée aux personnes vulnérables sera de 6 personnes
- Un affichage rappelant l'obligation du port du masque et les mesures d'hygiène et de distanciation physique à l'entrée du bureau de vote.
- L'obligation du port du masque pour les électeurs ainsi que pour les membres du bureau de vote, les scrutateurs et les personnes participants au contrôle du scrutin (équipés également de visières). Il pourra être demandé aux électeurs de retirer momentanément leur masque aux fins de contrôle de leur identité.
- La mise à disposition de gel hydro-alcoolique
- Une dérogation à l'obligation d'estampiller la carte électorale après la signature de la liste d'émargement afin d'éviter les contacts lors des

RECENSEMENT

Tous les jeunes qui viennent d'avoir 16 ans doivent s'inscrire en vue du recensement militaire.

Cette démarche est obligatoire, pour ce faire, ils doivent se présenter en Mairie munis du livret de famille, d'un justificatif de résidence et de leur carte d'identité.



MAIRIE (ouverture au public) 02 47 96 41 54

| | | | |
|----------|-----------------------|----------|-----------------------|
| Mardi | 9h-12h | Jeudi | 9h-12h |
| Mercredi | 9h-12h 13h30-17h30 | Vendredi | 9h-12h 13h30-17h30 |

Permanence des élus et du secrétariat service Etat civil,

le dernier samedi du mois de 9h00-12h00.

BROYAGE VEGETAUX

Suite à la taille de vos arbustes et haies, vous pourrez **déposer vos branchages** pour broyage à partir du 18 juin jusqu'au 23 juin 2021, le matin entre 8h et 12h - l'après midi entre 13h30 et 17h30.

Vos végétaux seront à apporter au local technique de la commune.

Aucun autre dépôt ne sera accepté après cette date.

Les copeaux issus du broyage seront mis à disposition gratuitement après rendez-vous avec les services techniques



JOURNEE PORTES OUVERTES A L'ECOLE

Afin de répondre aux inquiétudes des jeunes parents et à leurs questions, une journée **portes ouvertes** des classes maternelles de l'école de Mazières de Touraine est organisée **le samedi 03 juillet 2021 de 10 h 00 à 11 h 30.**



L'importance de ce temps de découverte de l'école est tant pour les futurs élèves mais également pour les parents qui peuvent pour une fois franchir la porte de la classe et voir évoluer leurs enfants hors du cadre familial.

Ils pourront ainsi s'accorder à souligner l'ambiance familiale qui règne encore dans les petites structures rurales.

SORTIE DE LA CRISE SANITAIRE

La loi met en place des règles de sortie de la crise sanitaire.

La loi organise la sortie de l'état d'urgence sanitaire qui prend fin le 1er juin 2021. Du 2 juin au 30 septembre 2021, le gouvernement peut prendre certaines mesures par exemple sur les déplacements ou l'accès aux commerces. Un pass sanitaire est institué. La campagne pour les élections départementales et régionales est facilitée.

Conformément à l'annonce du président de la République du 29 avril 2021 de prolonger le couvre-feu jusqu'à la fin du mois de juin, la loi permet au gouvernement d'instaurer un couvre-feu :

- du 2 au 8 juin de **21h à 6h** ;
- et à partir du 9 juin de **23h à 6h**, sauf dans les territoires où le virus circulerait activement.

AGENCE POSTALE 02 47 49 02 87

| | | | |
|----------|----------|----------|----------|
| Mardi | 8h45-12h | Vendredi | 8h45-12h |
| Mercredi | 8h45-12h | Samedi | 9h-12h |
| Jeudi | 8h45-12h | | |